



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 5437

## Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes que rencontrent les usagers des transports en commun, du fait de la dégradation du matériel (vitres cassées, tags, papiers et autres débris jonchant le sol) et de l'insécurité grandissante qui y règne. A un moment où le Gouvernement souhaite favoriser l'utilisation des transports en commun, la plupart des usagers ne les empruntant que par obligation, il doit savoir que les personnes âgées et les femmes sont les cibles privilégiées de bandes de voyous qui salissent, injurient, voire frappent et cela en toute impunité. Il lui demande donc ce que le Gouvernement et la SNCF pensent faire pour rétablir cette situation et permettre à tous de voyager sereinement sur les lignes de banlieue.

## Texte de la réponse

La sûreté des biens et des personnes dans les réseaux de transports en commun et la diminution du sentiment d'insécurité sont au nombre des priorités de la politique que le Gouvernement entend conduire dans le secteur des transports. A cet effet, le ministre chargé des transports a réuni le 9 décembre dernier une table ronde sur la sécurité, à laquelle participaient l'ensemble des acteurs du transport public : entreprises, syndicats, collectivités territoriales et administrations de l'Etat concernées. Les mesures décidées à l'issue de cette table ronde vont d'abord dans le sens de la prévention. Elles portent à la fois sur l'humanisation des réseaux de transport, grâce aux emplois-jeunes, sur l'intensification des actions conduites en partenariat avec les établissements scolaires pour un meilleur apprentissage de la citoyenneté par les jeunes et sur une prise en compte systématique des transports urbains dans les contrats locaux de sécurité. Parallèlement, des financements nouveaux seront dégagés pour les équipements de sécurité et une meilleure coordination sera établie entre les entreprises de transport et les forces de police. Sur le plan juridique, les sanctions en cas d'atteinte aux personnels des transports publics seront aggravées. L'ensemble de ces mesures a pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux inquiétudes des professionnels du transport et au sentiment d'insécurité qu'éprouvent de nombreux voyageurs. Le fait qu'elles soient coordonnées au plus haut niveau des administrations d'Etat concernées devrait être le gage de leur efficacité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Bardet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5437

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3665

**Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2521